

## RESUME ANALYTIQUE

L'évaluation du programme de coopération (EPP) entre le Pérou et l'UNICEF a été mise au point en 2003 à la demande du Bureau de pays de l'UNICEF à Lima, en consultation avec le gouvernement du Pérou. L'objet de cet exercice était de soutenir la Revue à mi-parcours d'octobre 2003. Il a été effectué par une équipe de consultants sous la supervision directe du Bureau d'évaluation au Siège de New York avec l'aide du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et Caraïbes. L'évaluation a été un exercice pilote du « Projet d'élaboration de méthodologies et d'orientation pour l'évaluation des programmes de coopération » du DFID (Royaume-Uni).

Les objectifs de l'évaluation étaient de faire une estimation de la pertinence et de l'efficacité du Programme de coopération, ainsi que de la durabilité et la répliquabilité de ses résultats. On a accordé une attention particulière à la conception et à la méthode utilisée, ses avantages comparatifs dans l'évolution du contexte national, l'application de la approche de programmation fondée sur les droits humains et la manière dont les risques ont été à la fois analysés et gérés. L'EPP portait principalement sur le programme de coopération en cours (2001-2005), mais prenait également en compte les résultats et expériences acquis à la faveur du programme précédent (1996-2000).

UNICEF Pérou est connu comme chef de file de la conceptualisation et de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits humains. Cette réputation, qui dépasse les frontières de l'Amérique latine, est un des grands résultats du Programme de coopération. Le Programme de coopération travaille de concert avec le gouvernement en soutenant les Plans d'action nationaux en faveur des enfants et en influant sur eux. Le Plan d'action en cours (de 2002 à 2010) a reçu un soutien important de l'UNICEF, qui a aidé le gouvernement à garantir qu'il se conformait aux Objectifs de Développement pour le Millénaire. Le programme de coopération a prodigué son aide pour l'élaboration du budget de ce Plan d'action et prête actuellement son soutien à la conception d'un système adapté de suivi des résultats.

Le programme de pays en cours bénéficie d'un budget de programmation d'environ 5 millions de dollars par an (qui comprend une contribution relativement faible en Ressources Ordinaires provenant de l'UNICEF et une autre plus importante en Autres Ressources provenant de partenaires extérieurs). Le Programme de coopération a soutenu bien des activités sectorielles couvertes par l'approche stratégique qui se fonde sur le cycle de la vie, ce qui permet de traiter de la question des droits des enfants et des adolescents. Les activités ont été variées, depuis le soutien à la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités jusqu'au réseautage pour changer les attitudes et les comportements, de façon à promouvoir l'intégration sociale et le respect de la diversité culturelle. Les populations ciblées par le Programme Initiatives pour l'inclusion sociale vivent dans les Andes et dans l'Amazone, ainsi que dans les zones périurbaines.

Compte tenu du fait que travailler dans des zones éloignées et isolées comporte beaucoup d'inconvénients, il n'est pas toujours aisé d'accéder à une durabilité des résultats une fois que les soutiens externes se sont effacés, ou de reproduire des modèles avec succès dans d'autres zones. La toile de fond politique du Pérou, qui vise depuis peu à la décentralisation du développement, offre des possibilités nouvelles à cet égard. Sur la foi de deux projets satisfaisants au niveau local que l'on a étendus à l'échelle régionale ou nationale et qui permettaient d'intégrer les expériences acquises aux conjonctures définies par les politiques, on devrait élaborer une stratégie d'impact public plus holistique et plus explicite.

Les relations avec les partenaires devraient être intégrées à une vision stratégique qui les associe aux différents défis posés par la réalisation des objectifs et Plans d'action nationaux pour les enfants. L'alliance stratégique la plus évidente pourrait être instituée au titre du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Par ailleurs, il est nécessaire de créer des alliances stratégiques avec le secteur privé. En raison de pénuries des ressources, il est nécessaire de convaincre le secteur privé des avantages qu'il y a à investir dans les enfants plutôt que dans d'autres groupes.

Le Programme de coopération a encore des progrès à faire dans l'approche de programmation fondée sur les droits de humains. Cette approche de programmation pourrait être systématisée par le biais d'exercices d'analyse de capacités plus rigoureux qui détermineront quelles sont les capacités qui doivent être développées à divers niveaux, à la fois pour les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations. On pourrait aussi renforcer la dimension « analyse » de l'égalité des sexes.

Par ailleurs, il serait possible d'améliorer la conception du nouveau Programme de coopération en définissant des objectifs sur la base de droits mesurables en même temps au niveau des produits, des effets et des impacts, qui soient par ailleurs étroitement interconnectés dans un cadre plus vaste que celui des projets et programmes individuels. Cela doit se faire en 2005 en coopération avec les partenaires du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Toute amélioration apportée à la méthode et la conception du Programme de coopération contribuera à un suivi et une évaluation mieux adaptés, dont les bénéfices seront évidents dans les secteurs de la responsabilisation au sein de la programmation, du processus d'apprentissage lorsqu'on met en commun les expériences et meilleures pratiques, et de la mise en œuvre de l'analyse et de la gestion du risque, dimension qui manquait largement au programme de coopération.

Les partenaires du programme de coopération devraient prêter davantage attention aux dimensions économiques des expériences acquises dans la mise en œuvre des projets et programmes. Il est bien commode de créer des informations plus exactes sur les investissements effectués et les coûts récurrents auxquels on doit faire face dans le moyen et le long terme. Les informations ne devraient pas porter exclusivement sur les contributions du gouvernement et de l'UNICEF, mais aussi sur celles effectuées par les communautés et par les autres partenaires.

En raison du fait que le Pérou dispose d'un cadre juridique qui permet de se livrer à une promotion des droits des enfants, des adolescents et des femmes, l'objectif est de les faire respecter et de procéder à leur réalisation. Dans ce but, il faudra que le Programme de coopération consolide encore davantage son action pour renforcer les institutions et les conditions favorables aux niveaux politique, économique, social ou autre. Le Programme de coopération qui reçoit l'aide de l'UNICEF a le potentiel de contribuer davantage à cette tâche, que ce soit au niveau national et régional ou au niveau local.